



La constitution

La constitution de la Fondation est le résultat du travail d'un comité qui a réuni un certain nombre de compétences, entrepris depuis plus de deux ans. De nouvelles compétences se sont jointes à ce comité pour former le comité préparatoire qui a travaillé suivant une nouvelle démarche. Cela a abouti à la tenue de l'assemblée générale constitutive à Fès le samedi 17 Rajab 1443 correspondant au 19 février 2022.

Le comité préparatoire a veillé à ce que toutes les compétences susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de la Fondation soient impliquées sans distinction, compte tenu, notamment, des dispositions pertinentes de la constitution et de la loi sur les associations. Cela a abouti à l'élaboration des statuts qui ont été adoptés à l'unanimité lors de la constitution.

Les membres de la Fondation, qu'ils soient de l'intérieur du Maroc ou de l'étranger, de toutes les tranches d'âge et de toutes les disciplines, se portent volontaires, dans la limite de leurs capacités, pour la réalisation des objectifs de la Fondation qui les regroupe.

L'objet

- Renforcer les liens et favoriser la communication entre les descendants de Sidi Abderrahmane (ibn Yala ibn Abd el-Oula ibn Ahmad ibn Muhammad ibn Idris II) Al-Ouadghiri et tous les adhérents qui partagent l'objet de la fondation, qu'ils soient de l'intérieur ou de l'extérieur du Royaume Du Maroc.
- Apporter le soutien et contribuer à la mise en œuvre de projets de développement à caractère social, économique, environnemental et culturel, dans la ville de Figuig, notamment, ou ailleurs dans la limite de ses capacités.
- Contribuer à l'encouragement de la recherche et la préservation du patrimoine historique et culturel, en coopération avec les institutions académiques, les autorités compétentes, les organisations non gouvernementales et les acteurs de la société civile ; et à l'organisation de colloques.
- Organiser des activités et des festivals artistiques et culturels, des compétitions sportives périodiques et des voyages touristiques.

Les moyens d'action

- La conclusion des accords et des partenariats avec les collectivités locales, les organismes publics, les organisations non gouvernementales, les institutions du secteur privé ainsi que les autres institutions scientifiques et éducatives, ou avec celles qui ont le même objet.
- La création d'un portail média permettant de faire connaître la fondation et ses réalisations ; l'encouragement des talents dans les domaines artistique et créatif ; la réalisation de reportages, de films documentaires à l'intérieur ou à l'extérieur du Royaume.
- La mobilisation de moyens matériels et humains propres à la réalisation des objectifs susmentionnés, en recourant aux moyens et mécanismes autorisés par la loi.

L'admission

- Peuvent devenir membres de la Fondation les demandeurs, descendant de Sidi Abderahmane Al-Ouadghiri ou toute personne qui partage l'objet de la fondation.
- Les membres de la Fondation peuvent être des membres adhérents ou des membres d'honneur, désignés parmi les personnes qui rendent des services à la Fondation.
- La Fondation se dote d'un président honoraire, en plus du président effectif.

Les organes

L'Assemblée Générale qui représente l'organe suprême de la Fondation, elle est constituée par tous les membres adhérents.

Le Conseil d'Administration composé de 37 membres au plus, choisis par l'Assemblée Générale Ordinaire, parmi les candidats à l'adhésion au Conseil.

Le Bureau exécutif issu du Conseil d'administration et constitue le bureau de direction. Il est composé de 11 membres : le président, six vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint.

Les commissions qui sont le moteur de la Fondation pour la concrétisation de ses objectifs. Ce sont : **La Commission** d'examen des demandes d'adhésion ; **la Commission** des Sages et de la résolution des conflits internes de la Fondation ; **la Commission** de la prospection des ressources ; **la Commission** des relations extérieures et de la communication ; **la Commission** de l'information, de la numérisation et de la bibliothèque ; **la Commission** d'études et de sauvegarde du patrimoine ; **la Commission** des prix et des bourses de mérite ; **la Commission** du développement social et culturel et de la protection de l'environnement ; **la Commission** de préparation et d'organisation des activités sportives, récréatives et touristiques ; **la Commission** des femmes, de la jeunesse et de l'égalité des chances ; **la Commission** des caravanes médicales.

Les Sections

Des Sections de la Fondation peuvent être créées à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur.

Les ressources

Constituées par :

- Un apport financier initial auquel contribuent les membres fondateurs, et ceux qui les rejoindront ultérieurement ;
- les droits d'adhésion annuels ;
- les dons, y compris ceux résultant du « tabbiss » ;
- les aides et les subventions accordées par les pouvoirs publics et les collectivités locales ;
- les aides accordées par des associations et organismes ;
- les revenus tirés du produit des diverses activités organisées par la Fondation ou y participant, ainsi que des activités, projets et entreprises d'intérêt économique et social, à condition que ces revenus soient affectés à la réalisation des objectifs de la Fondation ;
- les revenus des biens mobiliers ou immobiliers qu'elle pourrait acquérir ;
- les contributions des Sections.

Les dépenses

Elles comprennent :

- Les dépenses nécessaires à la réalisation des projets entrepris par la Fondation.
- Les dépenses diverses nécessitées par le fonctionnement normal de la Fondation.

Le président honoraire

Monsieur El Arbi Hilali

Le président effectif

Le président actuel : Monsieur Meliani Mohamed

Le siège : Maison des Badraouiyyin n° 2 Derb Bouhaj Talaa alkabira

Fès (ville ancienne)

Royaume du Maroc